

INDEMNITES ARBITRAGE SAISON 2011/2012

(dernière MàJ le 26 /08/2011)

Le paiement des frais des arbitres, juges de touches et autres officiels de matchs se fera suivant le tableau ci-après :

CATEGORIE MATCH	ARBITRE		JUGE DE TOUCHE		JUGE D'EN BUT, N°4 et N°5	
	Trajet	Match	Trajet	Match	Trajet	Match
1 ^{ère} Division Professionnelle	0.39€/km	420 €	0.39€/km	130 €	0.39€/km	100 €
2 ^{ème} Division Professionnelle		270 €		100 €		75 €
Amical 1 ^{ère} D.P.		270 €		80 €		
Amical 2 ^{ème} D.P.		150 €		50 €		
1 ^{ère} Division Fédérale	0.39€/km	150 €		50 €		50 €
Féminine 1 ^{ère} Division Elite 1 et Elite 2	0.39€/km	75 €	0.39€/km	50 €	0.39€/km	50 €
1 ^{ère} Division Fédérale Féminine						
ESPOIRS – REICHEL - CRABOS						
ALAMERCERY - GAUDERMEN						
2 ^{ème} et 3 ^{ème} Division Fédérale Fédérale 2 féminine						
AUTRES EQUIPES Tous niveaux Toutes Catégories	0.39€/km	<u>Phase qualificative :</u> 50€ <u>Phase finale</u> <u>FFR : 75€</u>	0.39€/km	50 €	0.39€/km	50 €
CHAMPIONNAT BG/ FC	Forfait	160 €				
	Réserve Honneur	110 €				
CADETS et JUNIOR TERRITORIAUX Jeu à 12	0.39€/km	50 €				
	Limité à 150€					
UNIVERSITAIRES	Forfait 50 € jusqu'à 100 Km Forfait 100 € au-delà de 100 Km					
Coupe Fédération	0.39€/km	75 €	0.39€/km	50 €	0.39€/km	50 €
Challenge Comité – 26 ans						
Coupe TADDEI - Ovalie						
Challenge ESPERANCE						
Inter-secteur						
Autres Challenges	0.39€/km	50 €				
AMICAUX Division Fédérale	Forfait 75 €		0.39€/km	50 €		
AMICAUX Autres niveaux	Forfait 50 €					

Plafond des kilomètres

INDEMNITES ARBITRAGE SAISON 2011/2012

(dernière MàJ le 26 /08/2011)

En phase préliminaire ou qualificative, à l'exception de celles des rencontres de 1ère et 2ème Divisions Professionnelles, les distances parcourues sont plafonnées, à savoir :

- Pour la 1ère Division Fédérale, **les Féminines 1^{ère} Division Elite 1 TOP 10 et Féminines 1^{ère} Division Elite 2 Armelle Auclair**, les compétitions « Espoirs » et « Reichel A » = 1 000 km A/R ;
- Pour la 2ème et 3ème Division Fédérale, **Fédérale 1 Féminine** ainsi que les compétitions «**Crabos**», «**Alamercery**» et «**Gaudermen**» = 650 km A/R, sauf pour les arbitres appartenant aux Comités d'Alsace Lorraine, de Bretagne, de Côte d'Azur, des Flandres, de Franche-Comté, de Normandie et des Pays de la Loire : plafond 750 km A/R.

Règlement des frais

- **Crabos, Reichel A, Espoirs** : Par la F.F.R., après transmission des fiches de déplacement
- **Autres matchs FFR** : Par l'association recevant suite à la remise des fiches de déplacement au trésorier du club **pour paiement sur place.**
- **Phases finales F.F.R.** des Championnats de France : Par la F.F.R., dès réception des fiches de déplacement transmises par le délégué financier ou par le trésorier de l'association organisatrice. Les officiels de match devront obligatoirement confier leurs fiches de déplacement au délégué financier présent, ou à défaut, à l'association organisatrice, laquelle devra les transmettre, ainsi que le rapport financier, à son Comité territorial d'appartenance. Toute fiche de déplacement adressée directement à la F.F.R. ne sera pas traitée mais retournée à son expéditeur.